



Charte des Relais du Baromètre du Développement Durable et Solidaire des communes des Pays de la Loire

(Mise à jour juillet 2014)

Préambule

La présente Charte constitue le cadre d'expression des valeurs, des objectifs et des modes de fonctionnement partagés par la **FRCIVAM des Pays de la Loire**, pilote régional du projet, et par l'ensemble des **partenaires régionaux** et **locaux** du Baromètre du Développement Durable et Solidaire en Pays de la Loire. La Charte est un outil qui relie et a valeur de reconnaissance et d'engagement pour les signataires. Un règlement intérieur (à l'attention des partenaires locaux) qui en précise les modalités pratiques y est adossé. La Charte et le règlement pourront être adaptés ou modifiés, sous le contrôle de la FRCIVAM et des partenaires engagés dans la démarche, si le besoin s'en fait ressentir.

Article 1 : Le projet

Le Baromètre du Développement Durable et Solidaire est un questionnaire destiné aux communes des Pays de la Loire et à leurs acteurs pour leur permettre de se situer et de progresser dans leur prise en compte du développement durable. Complété à l'occasion d'une rencontre entre élus et société civile, il a vocation à favoriser les échanges et l'interconnaissance des acteurs, la mise en responsabilité citoyenne, l'élaboration d'un diagnostic partagé au regard des enjeux du développement durable et solidaire, et l'acquisition d'une culture commune autour de ces enjeux. L'état d'esprit du projet ainsi que les modalités de mise en œuvre du questionnaire sont explicités dans le « Guide d'utilisation » du Baromètre.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique nationale : le Réseau Cohérence en Bretagne a été le premier à lancer son Baromètre du Développement Durable et Solidaire en 2008, et depuis la région PACA (via l'association URVN – FNE PACA) et le département de l'Essonne (via l'association Solicités) ont également élaboré leur Baromètre.

En Pays de la Loire, le questionnaire du Baromètre a été construit par un collectif d'associations et d'acteurs du développement local dans le cadre d'une démarche animée par la Fédération Régionale des CIVAM. La présente Charte formalise la dynamique collective engagée autour du projet depuis fin 2010 et a notamment vocation à garantir le déploiement du Baromètre du Développement Durable et Solidaire en bonne intelligence sur les territoires des Pays de la Loire.

Article 2 : Les valeurs et objectifs partagés par les signataires (partenaires régionaux et locaux)

- Soucieux de promouvoir et de susciter de nouveaux comportements en faveur du développement durable et solidaire («satisfaire les besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins») sur les territoires des Pays de la Loire,
- Conscients qu'une démarche d'engagement vers un développement durable et solidaire doit nécessairement se mettre en œuvre dans un esprit de dialogue, de compréhension mutuelle avec la participation du plus grand nombre,

Les signataires entendent participer activement, à leur échelle (régionale ou locale) dans le respect des modalités établies et validées collectivement par le Comité de Pilotage (Guide d'utilisation), au déploiement du Baromètre du Développement Durable et Solidaire auprès des communes des Pays de la Loire et de leurs acteurs pour :

- Favoriser l'acquisition d'une culture commune du développement durable dans une dynamique d'éducation populaire,
- Impulser le changement vers un développement durable et solidaire sur notre territoire dans le cadre d'une démarche éthique et participative facilitant le dépassement des clivages et des corporatismes de toute nature.

Article 3 : Les engagements et les droits des signataires

Affichage du logo des partenaires régionaux « fondateurs » sur le site Internet du Baromètre

18 réseaux associatifs et acteurs du développement local en Pays de la Loire ont activement participé, dans le cadre du Comité de Pilotage du projet, à l'élaboration du Baromètre du Développement Durable et Solidaire des communes des Pays de la Loire : réseau CIVAM des Pays de la Loire, Réseau Cohérence, France Nature Environnement Pays de la Loire, Culture et Promotion Pays de la Loire, Inter Réseau de l'Economie Sociale et Solidaire en Anjou, Confédération Régionale des Foyers Ruraux des Pays de la Loire, GRAINE Pays de la Loire, Association des Maires Ruraux 49, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire, Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable, Collectif RESEDA (Acteurs de l'Education à l'Environnement sur le Bassin d'Anenis), URCPPIE Pays de la Loire, Comité 21 Pays de la Loire, Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, Pays du Mans, GAL Sud Mayenne, Loire en Layon Développement, Pays Saumurois.

Le logo de chacune de ces structures sera affiché sur le site Internet du Baromètre du Développement Durable des Pays de la Loire ainsi que sur l'ensemble des documents liés à l'outil et au projet, sous réserve de la signature de la présente charte par leur représentant.

La reconnaissance comme Relais Local du Baromètre

L'adhésion à la présente Charte valide la reconnaissance du signataire par la FRCIVAM des Pays de la Loire comme Relais Local du Baromètre. Toutes les structures signataires seront recensées et identifiées dans le guide d'utilisation du questionnaire ainsi que sur le portail Internet consacré au Baromètre du Développement Durable et Solidaire des Pays de la Loire.

Ce statut de Relais Local du Baromètre implique (sans contrepartie financière) :

- La participation active de la structure signataire à la diffusion du Baromètre en son sein et au sein de son environnement : information et communication contribuant à l'appropriation de la démarche par ses adhérents et partenaires, sollicitation de rendez-vous auprès des communes de son territoire...
- La réponse aux demandes d'information qui pourront être formulées par des acteurs locaux intéressés par la démarche (élus, associations, citoyens...), le renvoi vers un Relais Local + du Baromètre si nécessaire.
- L'information régulière à la FRCIVAM des démarches en cours (contacts pris, sollicitations, etc.) avec des communes intéressées par le Baromètre.
- La participation de la structure signataire (ou d'un représentant de son réseau le cas échéant), aux rencontres du Comité de Pilotage du projet (une ou deux rencontres annuelles).

Toute structure associative ou adhérent au réseau de l'un des partenaires « fondateurs » et se reconnaissant dans l'esprit du projet et dans les termes de ce document peut solliciter la signature de la Charte auprès de la FRCIVAM des Pays de la Loire et devenir Relais Local du Baromètre.

La reconnaissance comme « Relais Local + »

Le Baromètre du Développement Durable est un outil libre d'accès et gratuit. Il a été conçu afin que les communes et leurs acteurs puissent l'utiliser en toute autonomie.

Néanmoins, dans le cadre de l'organisation de réunions publiques pour répondre au questionnaire notamment, certaines communes seront susceptibles de solliciter une aide extérieure pour les accompagner dans la mise en œuvre du Baromètre.

Afin de faciliter cette démarche pour les communes, tout en leur garantissant un accompagnement fidèle à l'esprit et aux modalités d'utilisation du questionnaire validés collectivement, la FRCIVAM propose d'identifier des « Relais Locaux + » qui seront en mesure d'apporter cet accompagnement spécifique aux communes.

Cette reconnaissance en tant que « Relais Local + » (structure animatrice) dans le guide d'utilisation du questionnaire ainsi que sur le portail Internet consacré au Baromètre sera validée par la signature de la Charte et la participation de la structure animatrice à un temps de formation à la prise en main du questionnaire. Les objectifs ainsi que le contenu de ce temps de formation sont précisés dans le règlement intérieur.

Pour que la coopération et la mutualisation des efforts l'emportent toujours sur la concurrence, et pour favoriser un large déploiement du Baromètre auprès des communes des Pays de la Loire, le règlement intérieur harmonise le contenu ainsi que le coût de la prestation d'accompagnement proposée par les « Relais Locaux + ».

Dans le cadre des accompagnements réalisés, les « Relais Locaux + » s'engagent à tenir la FRCIVAM informée des démarches initiées, à transmettre les données recueillies à la FRCIVAM – qui en assurera le traitement et la mise en ligne - et à protéger ces données de l'utilisation à des fins personnelles, politiciennes, corporatistes ou commerciales.

Article 4 : Les engagements de la FRCIVAM des Pays de la Loire

En tant que pilote du projet, la FRCIVAM des Pays de la Loire s'engage à :

- Développer et faire vivre le site Internet consacré au projet (pdl.barometredudeveloppementdurable.org),
- mettre à disposition les versions les plus récentes des trois documents constitutifs du Baromètre (questionnaire, guide d'utilisation et document récapitulatif des réponses) sur le site Internet,
- valider la saisie des questionnaires, assurer le traitement et la mise en ligne des réponses des territoires communaux au Baromètre,
- utiliser, diffuser et communiquer les données recueillies dans un but pédagogique.

Vis-à-vis des Relais Locaux du Baromètre, la FRCIVAM s'engage à :

- Informer l'ensemble des élus des communes des Pays de la Loire de la démarche engagée, et proposer une information sur le Baromètre aux intercommunalités, territoires organisés, Conseils de Développement, réseaux associatifs (...),
- créer et mettre à disposition des signataires de la Charte les outils nécessaires pour faciliter la diffusion de la démarche et du questionnaire du Baromètre : outils d'information, de communication, etc. Ces outils seront remis à jour régulièrement et feront l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage avant diffusion,
- favoriser la coopération et le travail en bonne intelligence entre les signataires de la Charte sur les territoires, en faisant du lien entre les Relais Locaux et en assurant un rôle de régulation (et si nécessaire de médiation) dans le déploiement du Baromètre sur les communes,
- permettre la formation à la prise en main du questionnaire à toute structure qui en fera la demande (cf. règlement intérieur),
- réunir au moins une fois par an le Comité de Pilotage du projet (constitué de tous les signataires de la présente Charte) afin de dresser un bilan global de l'action, d'évaluer la pertinence du questionnaire et des outils dédiés, d'en améliorer la qualité et la portée, de veiller au respect de la charte et d'en faire évoluer le contenu.

Fait en deux exemplaires (un exemplaire pour la FRCIVAM et un exemplaire pour le Relais du Baromètre),

Pour (nom de la structure)

.....

Nom, prénom, fonction

.....

Le à

Signature

Avec le soutien de :



Règlement intérieur

Applicable aux « Relais Locaux + »

Article 1 : Les documents constitutifs du Baromètre

Le Baromètre du Développement Durable est un outil libre d'accès et gratuit. Le Baromètre du Développement Durable et Solidaire des communes des Pays de la Loire est un ensemble indissociable de trois documents : un **questionnaire** (100 questions,) un **guide d'utilisation**, et un **document attestant de la participation** de toutes les parties prenantes à la démarche. Ces documents sont disponibles sur le portail Internet du Baromètre : pdl.barometredudeveloppementdurable.org.

Article 2 : Formation à la prise en main du questionnaire

La participation à un temps de formation est nécessaire pour les structures qui souhaitent être identifiées en tant que « Relais Locaux + » du Baromètre ; elle est également ouverte à toute structure signataire de la Charte des Relais du Baromètre en Pays de la Loire. Dans l'optique que le Baromètre soit mis en œuvre sur un maximum de communes en Pays de la Loire, la FRCIVAM encourage les associations à participer à ce temps de formation pour démultiplier le nombre de structures en mesure d'apporter un accompagnement approprié aux communes qui en formuleront la demande.

Les objectifs de cette formation sont de permettre une meilleure appréhension de l'esprit de la démarche et de faciliter la prise en main du questionnaire (contenu, animation).

Chaque structure prend en charge financièrement les frais liés à la formation : ceux-ci s'élèvent à 175 € pour un salarié, à 90 € pour un bénévole. La FRCIVAM étant agréée organisme de formation, ces frais sont éligibles aux fonds de formation pour les salariés.

Ce temps de formation comporte deux phases :

- Un temps d'apports théoriques (une journée)

Le questionnaire abordant de manière très large les enjeux liés au développement durable et solidaire sur le territoire communal, ce premier temps permettra d'apporter à chacun un bagage minimum relatif au contexte technique, juridique, réglementaire (...) des 100 questions du Baromètre. Un document écrit remis aux participants (« Notice » du Baromètre) complètera ces apports.

Le Baromètre peut être mis en place sur les territoires communaux sous des formes assez différentes :

- La formule minimum requise est la réponse au questionnaire en présence de 3 élus, 3 représentants de la société civile et un agent de la commune,
- La formule suggérée par la FRCIVAM des Pays de Loire et ses partenaires est la réponse au Baromètre à l'occasion d'une réunion publique.

Cette première journée de formation sera l'occasion de présenter plus en détail ces différentes formes de mise en œuvre du Baromètre sur les communes et d'échanger sur l'animation à organiser dans chacun des cas (rôle et outils de l'animateur, rôle des associations et des élus...).

La FRCIVAM est chargée de l'organisation de ce temps de formation (identification du/des intervenant(s), etc.).

- Une phase « pratique », de mise en situation

La formation théorique devra être complétée par la participation du stagiaire à l'organisation et à l'animation d'une réunion publique destinée à compléter le Baromètre sur une commune. Cette animation pourra être réalisée par la FRCIVAM ou par toute autre structure déjà identifiée « Relais Local + ».

Une première journée d'apports théoriques sera organisée en octobre 2012. Cette journée de formation sera réitérée autant de fois que nécessaire, en fonction des demandes exprimées. La formation sera assurée à compter de 5 inscriptions ; les dates seront publiées sur le site internet du Baromètre.

Article 3 : Engagements des Relais Locaux +

Afin de mutualiser nos efforts, de mieux coopérer pour favoriser le déploiement du Baromètre du Développement Durable et Solidaire sur les communes des Pays de la Loire, le règlement intérieur définit le contenu et le coût de la prestation d'accompagnement proposée aux communes dans le cadre de l'organisation et de l'animation d'une réunion publique.

Le Relais Local + s'engage à :

- Respecter et faire respecter l'esprit et les modalités de mise en œuvre du Baromètre validés collectivement et consignés dans le « Guide d'utilisation »,
- Préserver sa position de neutralité en tant qu'animateur à l'occasion de la réunion publique. Pour éviter de peser sur le fond de la discussion et sur les réponses au Baromètre, le Relais Local + s'engage à ne pas animer de réunion publique sur une commune où il est directement acteur,

Le Relais Local + s'engage à proposer, pour une somme **forfaitaire de 500 € TTC + frais kilométriques**, une prestation « standard » comprenant :

- L'organisation d'une réunion physique ou téléphonique préparatoire avec les élus et services de la commune afin de définir les contours de la réunion publique : présentation de la démarche, proposition d'un déroulé de réunion publique, répartition des tâches (sur les aspects logistiques et de communication notamment),
- L'accompagnement et l'appui à la commune sur les aspects logistiques (lieu, matériel...) et les aspects liés à la communication. Le Relais Local + aura un rôle de conseil et relatera auprès de la commune le « Kit communication » élaboré par la FRCIVAM.
- L'animation de la réunion publique, la transmission des réponses de la commune à la FRCIVAM qui se chargera de les saisir et de les mettre en forme, de les mettre en ligne sur le site Internet du Baromètre et de les retourner à la commune.